

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6e séance du mardi 4 novembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/21 de la Municipalité, du 3 juillet 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. D'accepter la réponse au postulat de Mme Pauline Blanc « Pour que les adolescents ne s'endorment plus sur leur table d'école »
- 2. De prendre acte des mesures entreprises par la Ville.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi 4 novembre deux mille vingt-cinq.

Le président

La secrétaire adjointe